

Bulletin d'inscription

TRAIL 15 km

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Licence n° Certificat médical

TRAIL 8 km

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Licence n° Certificat médical

RANDONNÉE 8 km

Nom : Prénom :

Certificat médical

Je certifie être apte à marcher et décharge l'organisation de toute responsabilité.

Fait à Juillan, le Signature (précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)

JUILLAN

8 mars 2020

**TRAIL -
RANDONNÉE PÉDESTRE**

**« La Juillanaise »
25^e édition**

Départ centre du village
Espace Jouanolou à Juillan

Le 8 mars 2020 9 h 00 : Trail - 15 km

9 h 15 : Trail - 8 km

9 h 15 : Randonnée - 8 km

Organisé par l'association Juill'en Forme

Ne pas jeter sur la voie publique

Droit d'inscription

Trail 10 €

Randonnée 8 €

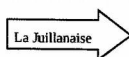
Par courrier avant le jeudi 5 mars 2020
à l'adresse suivante : Madame Marie-Hélène Lalaque
10 impasse les Sapins
65290 Juillan

Règlement par chèque à l'ordre : Juill'en Forme - CCP 5140 N Toulouse

Les inscriptions pourront se faire à Juillan :
Samedi 7 mars 2020 de 17 h 00 à 19 h 00
Salle d'activités - Espace Jouanolou à Juillan avec la remise des dossards.

Situation

Juillan : Département des Hautes-Pyrénées – **Situé entre Tarbes et Lourdes** -
Accès autoroute A64 - Sortie Tarbes ouest - Direction Lourdes
Centre du village - Suivre le fléchage
Accueil : Salle d'activités Espace Jouanolou - Rue Maréchal Foch - Juillan
Stationnement à proximité des parcours.



Pour tout renseignement, contacter :

Marie-Hélène Lalaque (lalaque.jeanpierre@wanadoo.fr) 06 06 43 61 46

www.lajuillanaise.e-monsite.com

La manifestation (coureurs et marcheurs) passe dans les rues de la commune.
Soyez vigilant pour la sécurité de tous.

Merci de votre compréhension

Bulletin d'engagement

Règlement et décharge

Conditions obligatoires pour participer à la 25^e Juillanaise
(Mise en application de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection des sportifs)

Adultes ou mineurs :

Être titulaire d'une licence sportive en cours de validité ou posséder un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive datant de moins d'un an ou sa copie certifiée conforme. À défaut de l'un de ces documents, le départ de l'épreuve sportive sera refusé par les organisateurs. Pour les mineurs, en plus du certificat médical, les parents signeront la décharge après avoir pris connaissance du règlement et des difficultés de l'épreuve.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription.

Les licenciés sportifs bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'association Juill'en Forme est couverte par une police d'assurance responsabilité civile.

Règlement personnel :

Je m'engage à respecter le code de la route ainsi que mes adversaires durant l'épreuve et à ne chercher en aucun cas, dans le présent et dans l'avenir, la responsabilité de Juill'en Forme en cas d'accident ou maladie qui pourrait avoir un lien avec cette manifestation.

Les organisateurs déclinent toute la responsabilité quant aux vols ou accidents matériels. Le présent engagement obligera mes héritiers et ayants droit.

TRAIL

Parcours nature en sous bois sur une distance de 15 km et 8 km.

RANDONNÉE

Épreuve de 8 km. Parcours chemin de terre.

Selon la météo, les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve.

Des ravitaillements pour ce genre d'épreuve sont prévus sur l'ensemble des parcours avec un ravitaillement plus conséquent à l'arrivée. Possibilité de se doucher après les épreuves.

Récompenses : plusieurs classements : coupes - trophées - nombreux lots tirés au sort.